

**LIAISON NATIONALE ADC**

**2012 sera décisive pour la filière traction .  
Assurons l'avenir de notre métier !**

L'autonomisation de l'activité FRET et la montée en puissance du même processus pour les autres activités mettent en évidence une situation dangereuse pour les ADC :

**L'impuissance de la direction traction, face aux décisions unilatérales des activités.**

- Que ce soit sur les passerelles et les parcours professionnels,
- Que ce soit sur les transferts massifs de charges CRL vers les CRTT, CRML, CRLO et maintenant les APLG.
- Que ce soit sur l'application des règles qu'elle à elle-même mise en place en 2004 dans le cadre de la négociation métier, notamment les pesages de roulements CRML et l'utilisation au titre 2.
- Que ce soit pour faire valoir le savoir faire et les normes de sécurité « SNCF » dans les discussions nationales autour des habilitations et de la licence.

Mais sans unité, dans un contexte où certains sont prêts à tout monnayer, difficile d'imposer aux activités autre chose que des reculs non fondamentaux sur ses projets.

**Sur tous ces sujets, la direction à la Traction se voit opposer une fin de non recevoir par les activités quand, sous la pression de SUD-Rail, elle est contrainte de rappeler les règles de base. Cette impuissance complice fait courir aux ADC de grands risques de mise en concurrence interne, de déqualification et de dilution des compétences.**



**Pour SUD-Rail, cette situation d'impuissance managériale est dangereuse pour les ADC.**

**Nous revendiquons une filière traction unique et unie au sein d'une direction à la traction ayant autorité sur les activités pour tous les sujets concernant les agents habilités à la fonction de sécurité de conducteur de train.**

**Des projets d'activités qui visent à déqualifier le métier d'ADC :**

- ⇒ **Au matériel :** Autorisation de faire circuler les APLG sur RFN.
- ⇒ **Au Fret :** Projet d'autoriser les CRML sur plus de 150 Kms, détournement de la réglementation du travail Titre 1/Titre 2, décompte des temps de parcours et du Pesage.
- ⇒ **A l'Infra :** Volonté d'autoriser les CREQ aux trains d'acheminement Infra.
- ⇒ **A Proximités :** Renforcement des CRTT, sortie des ADC de la traction pour les enfermer dans les ESV et montée en puissance de l'EAS en région.

**Réduire le nombre de conducteurs, limiter leurs compétences, c'est mettre en danger le métier et empêcher les autres qualifications de pouvoir accéder à la conduite !**

**Pour SUD-Rail, ces orientations sont mauvaises et doivent être combattues**

# **Une Filière Traction éclatée, sous l'autorité des activités : C'est marche ou crève pour les ADC !**

Nous sommes attaqués sur nos métiers; poly compétence, hyperspécialisation, intégration dans les activités, remise en cause de notre réglementation, etc ...

**La direction SNCF définit sans cesse de nouvelles règles  
qui ne sont jamais à notre avantage !**

Régime **sédentaire** ou **roulant**, nous sommes attaqués sur nos conditions de travail et de vie ; roulements toujours plus productifs, conditions d'attribution des congés et repos souvent difficiles, foyers éloignés diminuant les temps de repos, cabines de conduite mal entretenues, etc ...

**La direction s'assoit avec mépris sur la pénibilité qu'engendre  
les spécificités de nos métiers de conducteurs !**

Nous sommes attaqués sur nos emplois ; depuis la séparation du Fret, la **mobilité géographique** contrainte n'est plus un mythe. Depuis Naviland et New-Eurostar International Ltd, la **mobilité vers les filiales** du groupe existe. Avec l'ouverture à la concurrence des TER, sauce Grignon/Pépy, les ADC risquent de découvrir la **mobilité par transfert obligatoire du contrat de travail** vers Veolia ou Koli.

**Qui aujourd'hui peut encore croire nos dirigeants lorsqu'ils nous assurent du contraire ?**

Nous voulons que tous les conducteurs, au sens légal, soient regroupés dans une filière traction unie, une filière au service d'une entreprise unique et intégrée au service du public et des citoyens ; **la SNCF**.

A nos yeux, cette solution comporterait quelques avantages pour les conducteurs.

Ce regroupement :

- **Serait un frein à l'éclatement de l'entreprise en morceaux filialisables et privatisables.**
- **Renforcerait le statut et le caractère intégré de l'entreprise.**
- **Permettrait d'obtenir des règles communes d'une rémunération revalorisée.**
- **Permettrait de garantir des parcours professionnels valorisants et diversifiés.**
- **Permettrait un alignement sur les dispositions statutaires et réglementaires les plus favorables aux agents.**
- **Casserait les logiques de concurrence et de dumping mises en œuvre par la direction.**
- **Modifierait les rapports avec la direction dans les négociations sur les organisations du travail et les répartitions géographiques de charge.**

Cette liste d'avantages n'est bien sur pas exhaustive, mais elle suffit déjà à comprendre pourquoi la direction refuse tout dialogue sur cette question. Dès lors que des conducteurs conduisent des engins moteur de traction sur le réseau ferré national en application d'une même réglementation de sécurité, nous pensons souhaitable d'utiliser la diversité des missions que recouvre le métier de conducteur pour construire des parcours professionnels valorisants et harmonisés.

Dans cette période d'incertitude, ou les volontés de casse de l'entreprise publique, de casse du statut des cheminots, de dumping social sur les conditions de travail et la rémunération sont dans toutes les têtes. Alors que certains semblent appeler de leurs vœux un « cadre social harmonisé » qui ne serait pas le statut et le RH0077, il est temps de s'unir, de se mobiliser...

**Depuis des mois, SUD-Rail propose aux autres fédérations de se réunir  
afin d'aborder les problèmes traction et de définir des priorités revendicatives  
communes pour enclencher une démarche qui permettrait de faire face aux  
attaques et d'obtenir des garanties sur l'unicité de la filière traction  
et le niveau de qualification des ADC.**

**L'invitation est lancée, à chacun de prendre ses responsabilités !!**